CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E97536** **VALABLE JUSQU'AU** **30/03/2027**

ÉDITÉ LE 23/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2012

Raison sociale : SORECOB CONSTRUCTION

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 02/10/2024

Capital : 1 399 400

13 RUE MARAT
94400 VITRY-SUR-SEINE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL 2011 B 05475

Siret : 538 725 110 00018

Code NACE : 4399A

Numéro caisse de congés payés : 2123107

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 659523A1247000/001 433469/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 659523A1247000/001 433469/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Téléphone : 01 45 73 00 30 **Fax :** 01 46 82 05 40

Portable : 06 72 07 70 81

Responsabilité légale :
MOREAU HERVE PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : herve.moreau@sorecob.fr

Effectif moyen : 23 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 4 058 723 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3213	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité supérieure)	21	15/01/2025
3271	Tôle d'acier nervurée (tan) avec étanchéité en membrane en feuilles (Technicité courante)		15/01/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 23/02/2026 11:58

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.